

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le huit septembre à dix-huit heure, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Orthemale, dûment convoqué le 31 août 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe MORIN, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

PRESENTS : M. Christophe MORIN, Mme Françoise BATARD, M. Xavier DAUCHET, Mme Céline THERET, Mme Cécile BAUDEAU, M. Gilles COATRIEUX, M. Bernard HUARD DE VERNEUIL, Mme Aurore BIAUNIER, M. Didier FORGES.

ABSENTS EXCUSES : Mme Marie-Ange PASCO

Céline THERET a été élue secrétaire de séance.

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN PORTE PAR LA SOCIETE « ELICIO FRANCE », SUR LES COMMUNES DE SAINT-LACTENCIN ET VILLEDIEU-SUR-INDRE

Considérant que la société « ELICIO FRANCE » a déposé une demande d'autorisation environnementale le 20 février 2023

Considérant que les contributions du public concernant l'enquête publique débutera du 20/09/2023 au 20/10/2023,

Considérant les éléments caractéristiques du projet de la société « ELICIO France » à savoir :

- Le projet comprend 4 aérogénérateurs d'une hauteur maximale de 180 mètres. Ces éoliennes nouvelle génération, de grande taille, présentent un impact significatif sur le paysage,
- Ces éoliennes ont la capacité de produire 6 MW chacune, soit 24 MW

Considérant que le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet d'implantation d'éoliennes de la société « ELICIO FRANCE » dans le cadre de l'enquête publique,

Considérant les incidences notables du présent projet d'implantation des éoliennes à Villedieu-sur-Indre et Saint-Lactencin, à savoir :


- Il porte atteinte au paysage rural traditionnel,
- Il dévalorise financièrement les biens immobiliers situés autour du projet
- Il génère des nuisances en termes de bruit, portant atteinte à la qualité de vie des riverains,
- Il peut impacter la santé et le bien être des habitants. Selon l'OMS, un certain nombre de personnes souffrent d'une hypersensibilité électronique qui se caractérise par divers symptômes (maux de tête, troubles visuels, troubles de l'audition, vertiges, difficulté à la concentration),
- Il conduit à l'artificialisation des sols (socle en béton) ce qui réduit la surface agricole et va à l'encontre des principes de la loi Climat et Résilience.

Après en avoir délibéré, à 0 pour et 9 contre le conseil municipal,

DECIDE d'émettre un avis défavorable sur le projet parc éolien porté par la société « ELICIO France » sur les communes de Saint-Lactencin et Villedieu-sur-Indre

Le secrétaire de séance,

Céline THERET



Le Maire,

Christophe MORIN



Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le 21/09/23

Publié, affiché ou notifié 21/09/2023

Le Maire,

